



En route vers Confintéa VI

Pour rendre effectif
le droit d'apprendre

Comité organisateur du forum ICÉA-FCAF

Luc Allaire
Centrale des syndicats du
Québec (CSQ)

Daniel Baril
ICÉA

Armance Brandenburg
ICÉA

Daniel Campeau
Membre individuel - ICÉA

Esther Désilets
Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec (FTQ)

Diane Dupuis
ICÉA

Normand Lévesque
Fédération canadienne pour
l'alphabétisation en français
(FCAF)

Robert Martin
Mouvement québécois des
adultes en formation (MQAF)

Caroline Meunier
Regroupement des groupes
populaires en alphabétisation
du Québec (RGPAQ)

André Michaud
Service aux collectivités -
Université du Québec à
Montréal (UQÀM)

Rosalie Ndejuru
Centre de documentation sur
l'éducation des adultes et la
condition féminine (CDÉACF)

Dominique Ollivier
ICEA

Maryse Perreault
Fondation pour
l'alphabétisation

Marie Roy
Confédération des syndicats
nationaux (CSN)

Sylvie Roy
Commission scolaire
Marguerite-Bourgeoys

Louise Soucy
Fédération canadienne pour
l'alphabétisation en français
(FCAF)

Vers CONFINTÉA VI

Déclaration du *Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF* sur le droit d'apprendre pour les adultes.

Montréal,
24 octobre 2008



**Déclaration du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF
sur le droit d'apprendre pour les adultes,
en préparation à CONFINTÉA VI
Montréal, jeudi 23 et vendredi 24 octobre 2008**

Cette déclaration est appuyée par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF). L'ICÉA compte plus de 200 membres de tous les horizons de l'éducation des adultes et de la formation continue au Québec et au Canada. La FCAF rejoint plus de 400 organismes d'alphabétisation qui offrent des services d'alphabétisation en français dans toutes les provinces et deux des trois territoires canadiens. La Fédération est le seul organisme à faire la promotion de l'alphabétisation en français à travers le Canada.

Plus de 150 personnes ont participé au Forum consultatif francophone. Celles-ci provenaient de tous les ordres du réseau public d'éducation, des milieux de l'alphabétisation et de l'éducation populaire, des milieux de la culture et de l'action communautaire, des milieux syndicaux et de la recherche, ainsi que de différents ministères et d'organismes publics. Toutes les régions du Canada étaient représentées. La présente déclaration a été adoptée à l'unanimité par les participants et les participantes au Forum.

Pour rendre effectif le droit d'apprendre : le Québec et la francophonie canadienne se prononcent

Actuellement, des conférences et des rencontres préparatoires à la 6^e conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTÉA VI) se déroulent aux quatre coins de la planète. Dans ce contexte, le Canada devra énoncer sa position sur l'éducation des adultes dès le mois de décembre 2008, lors de la conférence de l'UNESCO pour la région Europe et Amérique du Nord.

Voilà pourquoi nous, membres de la société civile québécoise et francophones du Canada, avons décidé de prendre part aux préparatifs de CONFINTÉA VI. Réunis à l'occasion du Forum consultatif francophone organisé conjointement par la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), nous avons identifié les défis et les priorités du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue qui font consensus au Québec et au Canada francophone. Nous croyons que ces priorités devraient être portées par la délégation canadienne à CONFINTÉA VI. Nous estimons que la délégation canadienne devrait se faire le porte-parole de nos consensus, mais aussi présenter nos expériences et les partager avec les autres participants, de manière à influencer positivement l'agenda international.

Avant tout, il est crucial de rappeler l'importance de la *Déclaration de Hambourg* adoptée lors de la 5^e conférence internationale sur l'éducation des adultes, CONFINTÉA V (1997). CONFINTÉA V avait permis de définir avec force détails un grand nombre d'engagements en faveur du développement de l'éducation des adultes et de la formation continue. Les défis

identifiés à Hambourg demeurent criant d'actualité et les objectifs que les participants s'étaient fixés sont loin d'être atteints. Nous réaffirmons donc ici l'urgence de réaliser l'*Agenda pour l'avenir* adopté en 1997.

Compte tenu du travail historique qu'a constitué CONFINTÉA V, il nous apparaît clair que ce sont maintenant des stratégies d'action qui doivent être développées pour atteindre des objectifs connus depuis plusieurs années.

La participation de la société civile canadienne à CONFINTÉA VI

Par ailleurs, nous tenons à exprimer notre déception à l'égard des autorités canadiennes et provinciales concernées qui, en préparation de CONFINTÉA VI, n'ont pas consulté largement les intervenants de la société civile canadienne en éducation des adultes et en formation continue. Les 30 et 31 octobre 2008, un nombre restreint d'organismes ont été conviés par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et par la Commission canadienne pour l'UNESCO. Nous le déplorons et nous réitérons notre demande afin que ces instances élargissent leur consultation et invitent des représentants de la société civile à participer, au sein de la délégation canadienne à CONFINTÉA VI. D'ici là, nous mandats l'ICÉA et la FCAF pour présenter nos priorités telles qu'elles sont exprimées dans cette déclaration.

Des messages clés : un appel à l'action pour les provinces et le Canada

Prenant acte de la complexité des défis et des enjeux de l'éducation des adultes et de la formation continue, nous nous sommes réunis à Montréal les 23 et 24 octobre 2008 dans le cadre du *Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF* sur le droit d'apprendre. Au terme des débats axés sur les thèmes de CONFINTÉA VI, nous avons établi des consensus majeurs sur les messages clés que, selon nous, le Canada doit faire valoir sur la scène internationale.

Le Forum de Montréal propose des messages clés

1) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **assurer à tous les citoyens et toutes les citoyennes l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- financer adéquatement et à long terme l'alphabétisation et l'acquisition d'une formation de base;
- s'assurer que toutes les politiques des États (éducation, économie, santé, culture, développement régional, etc.) contribuent aux objectifs communs en alphabétisation;
- faire de l'alphabétisation, de la formation de base une priorité des gouvernements qui mobilise tous les acteurs sociaux.

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs d'alphabétisation et d'acquisition d'une formation de base, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir

l'importance, pour les États, de mettre en œuvre des approches de proximité en matière de sensibilisation, de recrutement et de prestation de services qui mobilisent tous les milieux de vie de l'adulte (famille, environnement de travail, communautés, etc.).

2) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **favoriser l'accessibilité à l'éducation et à la formation continue de qualité pour tous les adultes.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- lever tous les obstacles qui freinent la participation des adultes ou qui limitent la capacité d'intervention des acteurs (sensibiliser, informer, accueillir, répondre aux besoins, accompagner, soutenir, motiver);
- enraciner une culture de l'apprentissage et permettre à tous les adultes d'exprimer leurs aspirations et leurs besoins éducatifs;
- développer une offre de formation équitable qui cible les populations adultes à risque d'exclusion (immigrants, femmes, handicapés, personnes peu qualifiées, travailleurs plus âgés, adultes peu alphabétisés, aînés, migrants, sans-emploi, etc.).

Par ailleurs, dans le but d'atteindre ces objectifs en matière d'accessibilité, nous recommandons à la délégation canadienne à l'UNESCO de faire valoir l'importance, pour les États et pour tous les intervenants du monde de l'éducation des adultes, d'assurer un accompagnement et un soutien financier adéquats des apprenants adultes.

3) La délégation canadienne à l'UNESCO doit faire valoir qu'il est primordial que les États s'engagent à **adopter des politiques et des lois et à mettre en place ou à soutenir des structures qui assurent le développement de l'éducation des adultes et de la formation continue.**

Pour ce faire, la délégation doit enjoindre les États à :

- établir le droit d'apprendre tout au long de la vie pour l'adulte dans les législations existantes ou futures et intégrer une dimension d'éducation des adultes et de formation continue dans toutes les politiques publiques;
- reconnaître la contribution de tous les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue (secteurs formel, non-formel et informel, éducation populaire, formation à distance, formation de la main-d'œuvre, etc.) et élargir la portée des politiques conséquemment.

Pour nous, **ces messages sont majeurs et devraient être au cœur du discours que le Canada portera dans le cadre de CONFINTÉA VI et dans le cadre de ses conférences préparatoires.** Plus spécifiquement, la délégation canadienne doit mettre tout son poids pour renforcer l'éducation des adultes en français dans le monde. À cette fin, en plus d'avoir une portée universelle, **chacun des messages clés de cette déclaration sont des orientations d'action nécessaires pour renforcer et développer le droit à l'éducation des adultes et à la formation continue en français au Canada et dans tous les pays de la francophonie.**

Finalement, nous joignons en annexe à notre déclaration toutes les propositions discutées lors du Forum. Elles sont issues des délibérations publiques de la société civile qui ont

eu lieu au cours des dernières années et traduisent bien nos préoccupations les plus larges en matière d'éducation et de formation des adultes.

La délégation canadienne peut contribuer au succès de CONFINTÉA VI en y faisant évoluer la réflexion et les engagements des pays participants et en adoptant une ligne de conduite proactive dans plusieurs dossiers. Dans cet esprit, nous espérons qu'elle fera sienne les messages clés énoncés ici.

Déclaration adoptée à l'unanimité par l'ICÉA, la FCAF et les 150 participants et participantes au Forum consultatif francophone réunis à Montréal, les 23 et 24 octobre 2008

Des préoccupations à ne pas oublier

En plus des consensus majeurs proposés dans la Déclaration du Forum francophone consultatif ICÉA-FCAF, en préparation à CONFINTÉA VI, plusieurs propositions ont retenu l'attention des participants et des participantes. Ces propositions expriment des préoccupations importantes. Elles font donc partie intégrante de la présente déclaration. Nous invitons la délégation canadienne à l'UNESCO à tenir compte de ces propositions qui ont été débattues lors du Forum consultatif francophone. Elles traduisent **des pistes d'action structurantes en mesure de faire progresser le droit d'apprendre pour les adultes.**

1) En matière d'alphabétisation, de formation de base, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- Identifier les compétences de base nécessaires à la vie en société de manière à mieux définir les obligations de l'État à l'égard du droit à l'éducation;
- Parvenir à une meilleure définition des concepts usuels que sont notamment l'alphabétisation, la formation de base, la littératie et les compétences essentielles, et ainsi favoriser l'action et la concertation;
- Mesurer les effets des actions en alphabétisation et formation de base en développant des indicateurs de progrès sociaux à long terme;
- Favoriser, par tous les moyens disponibles, le développement, l'actualisation, la collecte et la distribution des outils de formation;
- Prévenir l'analphabétisme en privilégiant une approche holistique (globale) et à long terme;
- Accroître la recherche en favorisant également le partage des connaissances et la production de nouvelles recherches.

2) En matière d'accessibilité, de participation et d'inclusion, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- Développer une offre de formation équilibrée, répondant tant aux aspirations éducatives des adultes (la demande individuelle), qu'aux priorités éducatives de la société (la demande sociale et économique exprimée par des acteurs publics);
- Favoriser la conciliation famille-travail-études, notamment, par l'introduction de mesures de libération de temps (banque d'heures de formation, alternance formation-travail, voucher, etc.);
- Promouvoir, auprès du grand public et par tous les moyens de communication disponibles, l'importance d'apprendre tout au long de la vie;
- Contribuer au développement de la recherche (théorique et terrain) sur la participation et favoriser le partage des connaissances.

3) En matière de politiques, de lois et de structures, la délégation canadienne à l'UNESCO doit inviter les États à s'engager à :

- Harmoniser les différentes politiques publiques qui touchent à l'éducation des adultes et à la formation continue;

- Encourager les acteurs du milieu de l'éducation des adultes et de la formation continue à mieux coordonner leurs actions et favoriser une meilleure articulation de leur contribution respective;
- Accroître les investissements publics et privés (employeurs) en éducation des adultes et en formation continue;
- Prévenir le décrochage, favoriser le retour aux études des décrocheurs et préparer les jeunes à la formation tout au long de la vie;
- Adapter les politiques en éducation des adultes et en formation continue à une approche de proximité qui mobilise tous les milieux de vie de l'adulte : famille, environnement de travail, communautés, etc.;
- Renforcer les compétences en andragogie des formateurs et des éducateurs du secteur des adultes;
- Accroître le financement accordé à la recherche et sa diffusion et à la production de données pertinentes pour l'éducation des adultes et la formation continue;
- Renforcer et harmoniser les différents systèmes et les différents outils de reconnaissance des acquis et des compétences.
- Clarifier les rôles et les responsabilités des différents paliers de gouvernement (fédéral, provincial) en éducation des adultes et en formation continue.
- Innover en matière de soutien financier pour les adultes apprenants et accroître l'accessibilité aux programmes existants (aide financière aux études, assurance-emploi, crédits d'impôt).

Pour en savoir plus sur le Forum francophone consultatif sur le droit d'apprendre pour les adultes et sur la déclaration :

Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français

235, chemin Montréal, bureau 205

Ottawa (Ontario) K1L 6C7

Téléphone : 614 749-5333

Télécopieur : 613 749-2252

www.fcaf.net

Institut de coopération pour l'éducation des adultes

5225, rue Berri, bureau 300

Montréal (Québec) H2J 2S4

Téléphone : 514 948-2044

Télécopieur : 514 948-2046

www.icea.gc.ca

Ce forum a été réalisé grâce à la contribution financière de nos partenaires :
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
Ministère du Patrimoine canadien.
Centre du savoir sur l'apprentissage chez les adultes,
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes,
Commission canadienne pour l'UNESCO.